

Statut réglementaire d'un écoulement : méthode de saisine sur écoulement indéterminé

(zone à cartographie progressive où l'exhaustivité n'est pas assurée)

Objet de ce document : expliciter la procédure permettant de saisir les services de l'Etat sur le statut réglementaire d'un écoulement.

Etape 1: consulter la cartographie en ligne à l'adresse suivante, pour identifier si votre écoulement est déjà connu.

<http://www.marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Politique-de-l-Eau/Cours-d-eau>

Etape 2: si votre écoulement n'apparaît pas sur cette carte, ou que le tracé affiché est erroné, vous êtes invités à imprimer cette carte . (Cf ci-dessous) :

- Imprimer la carte en ligne :



- > Dans le cas d'un écoulement cartographié mais au statut non renseigné, il vous suffit de l'entourer
- > Dans le cas d'un écoulement non cartographié ou au tracé erroné, le tracer au plus précis.
- > Faire apparaître la ou les sources si possible

Etape 3: Joindre à cette carte le formulaire figurant au verso dûment complété, et adresser le tout à :

DDT de la Marne SEEPR
40 boulevard Anatole France BP 60554
51022 Châlons en Champagne
Ou par mail: ddt-seepr-pe@marne.gouv.fr

Suite à la réception de votre dossier et examen préalable, une visite de terrain sera programmée afin de statuer sur l'écoulement, si possible en présence du demandeur ou de son représentant.

Afin d'assurer une gestion optimisée des demandes, préciser si vous projetez de réaliser des travaux dans la zone concernée. Dans ce cas formuler votre demande au moins 3 semaines à l'avance

Identité du pétitionnaire

NOM Prénom :

Si professionnel, entreprise ou organisme pour lequel la demande est déposée :
.....

Coordonnées du pétitionnaire ou de l'entreprise / organisme

Adresse

Téléphone : / / /

Mél : @

Type de demande :

- Rectification d'un tracé existant mais erroné sur la cartographie en ligne
- Demande de statut sur un tracé cartographié mais non caractérisé
- Demande de statut sur un tracé non cartographié

Raison de la demande :

- Travaux envisagés. Si oui, type de travaux et période envisagée
Dans ce cas, formuler la demande au moins 3 semaines avant le début des travaux :
.....

- Contribution à la cartographie

Éléments apportés par le pétitionnaire (appréciation des critères)

Alimentation par une source :

Débit suffisant une majeure
partie de l'année :

Lit permanent et naturel
à l'origine :

Commune(s) traversées par l'écoulement :